

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 06 juillet 2023

n° 23_07_43 (bis)

*(En annule et remplace pour
cause d'erreur matérielle)*

Objet de la délibération :

**FIXATION D'UNE
INDEMNITE D'EVICION
POUR LES EXPLOITANTS
AGRICOLDES DES PARCELLES
CONCERNANT LA FUTURE
ZONE D'ACTIVITE DE
LEVAINVILLE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 42

Pouvoirs : 14

Votants : 56

Absents excusés : 8

Secrétaire de séance :

Romain CERCLÉ

Date de la convocation :

30/06/2023

Date de publication :

13/09/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 06 juillet 2023 à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (42) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Catherine MARIE (suppléante de Jean-Noël MARIE), Xavier-François MARIE, Patricia KNOSP (suppléante de Jean-François BULIARD), Annie CAMUEL, François BELHOMME, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Romain CERCLÉ (suppléant de Patrick OCZACHOWSKI), Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Eric MAUNY (suppléant de Pierre GOUDIN), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE (suppléant de Isabelle FAURE), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir (14) :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Eric SEGARD a donné pouvoir à Elisabeth LEVESQUE
Laurent DAGUET a donné pouvoir à Annie CAMUEL
Béatrice BONVIN-GALLAS a donné pouvoir à Denis DURAND
Jacques GAY a donné pouvoir à Armelle THERON
Bruno ALAMICHEL a donné pouvoir à Nathalie BROSSAIS
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Pascal BOUCHER a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Ann GRÖNBORG a donné pouvoir à Michael BLANCHET
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Michel DARRIVÈRE
Bertrand DE MISCAULT a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Michel CRETON a donné pouvoir à Daniel MORIN
Philippe AUFFRAY a donné pouvoir à Anne BRACCO

Absents excusés (8) :

Cécile DAUZATS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Bruno ESTAMPE, Nicolas DORKELD, Philippe RENAUD, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET,

Le conseil communautaire,

EXPOSE que la communauté de communes a accompagné le développement économique de la zone d'aménagement à vocation économique de Levainville. Une entreprise de logistique envisage un projet sur l'ensemble de la zone. Une procédure de modification et une procédure de révision simplifiée sont en cours actuellement pour faire évoluer le document d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le



ID : 028-200069953-20230706-23_07_43_2-AR

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 028-200069953-20230706-23_07_43_2-AR

Une partie du foncier est portée par l'EPFLI, les autres acquisitions se réalisent de gré à gré avec les différents propriétaires sur la base de 8€/ m² conformément à l'avis des Domaines.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet d'opérations immobilières porte sur l'acquisition des parcelles de gré à gré située à Levainville, représentant une superficie de 239 791 m² ;

Considérant la nécessité de fixer une indemnité d'éviction pour l'ensemble des exploitants agricoles concernés par les parcelles acquises de gré à gré par la communauté de communes :

EXPLOITANTS	Parcelles	SURFACE	INDEMNITES	MONTANT TOTAL
PETITJEAN Samuel	ZB37, ZB 39, ZB 40	57 820	2.00 €	115 640 €
VACHEROT Romain	ZB38	24 050	2.00 €	48 100 €
TROUFLEAU Bruno	ZB71	113 721	2.00 €	227 442 €
AMELINE Jean Paul	ZB70	44 200	2.00 €	88 400 €
		239 791	TOTAL	479 582 €

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer une indemnité d'éviction pour les exploitant agricoles à hauteur de 2 € /m²,

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au versement de cette indemnité et à signer tout document y afférent,

DIT que les crédits seront pris sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le



ID : 028-200069953-20230706-23_07_43_2-AR